

# PROJETS DE PARTAGE DE L'EMPIRE OTTOMAN

1807-1812<sup>1</sup>

Yrd. Doç. Dr. AZMİ SÜSLÜ

Dès que les Turques eurent mis les pieds sur la terre d'Europe, même sur celle d'Anatolie, comme disait un historien, naquit la question d'Orient, d'où furent élaborés plus de cent projets de partage de l'Empire ottoman.<sup>2</sup> Ceux-ci furent en général mis à jour pour deux raisons: Restituer les lieux saints du Christianisme qu'avaient conquis les Turcs à la suite des croisades; repousser les Turcs de l'Europe dont ils occupent une partie.

Parmi ces projets, plans, élaborés par les papes, papes-rois, commandants, ministres, penseurs ou Etats, six seulement, d'après ce que nous avons pu fixer, ont été mis à jour directement par les Français et plusieurs autres en collaboration avec eux qui ont pris part.

Les projets importants qu'avaient élaborés les Français sont les suivants:

1 — celui du roi de France, Charles VIII, daté de 1495,

2 — celui du roi de France, François I<sup>er</sup>, daté dans des années 1515-1517,

3 — celui de Savary de Brèves, daté de 1620,

4 — un projet français de 1660,

5 — celui du Ministre des Affaires Etrangères Français, Talleyrand, daté de 1805 et enfin,

6 — celui de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup> des années 1807-1809.

Nous allons passer en revue ici que les deux derniers, spécialement le sixième projet dont le metteur en scène n'est autre que Napoléon Bonaparte.

<sup>1</sup> Cet article fait suite à celui que nous avons écrit sous le titre "Rapports diplomatiques ottomano - français, 1798-1807" et qu'il vient de paraître dans le Belleten de la Société Turque d'Histoire (T.T.K.), no. 185.

<sup>2</sup> DJUVARA, Cent projets de partage de la Turquie, Paris, 1914 et d'une façon générale, voir également les ouvrages suivants: BAYKAL Bekir Sıtkı, XIX. asrın sonuna kadar Akdeniz'de hâkimiyet davası, Ankara, 1938; BAYUR Yusuf Hikmet, Türk inkılabı Tarihi, II. c., 3. kısım, Osmanlı Asyası'nın paylaşılması için anlaşmalar, Ankara, 1951...

Après six mois de piétinement dans la boue et les embarras diplomatiques, le temps d'une vigoureuse offensive était venu. L'Autriche habilement contenue, ne bougeait pas, l'armée impériale s'approvisionnait en Prusse orientale, la Pologne était prête à entrer en guerre, l'armée ottomane l'était déjà avec la Russie sur le Danube et les Persans brûlaient d'impatience de franchir le Caucase et de courir peut-être sur Moscou.

Le 14 juin 1807, Napoléon I<sup>er</sup> remporta à Friedland une victoire écrasante sur la Russie, qu'il annonçait à Joséphine dans ces termes: "Mes enfants ont dignement célébré l'anniversaire de la bataille de Marengo; la bataille de Friedland sera aussi célèbre et aussi glorieuse pour mon peuple. Toute l'armée russe est mise en déroute; 80 pièces de canons; 30.000 hommes pris ou tués; 25 généraux russes tués, blessés ou pris; la garde russe écrasée: c'est une digne soeur de Marengo, Austerlitz, Iéna".<sup>3</sup>

Marengo avait donné à Napoléon I<sup>er</sup> l'Italie, fondement de l'Empire; Austerlitz avait marqué la fin du Saint-Empire et Friedland ouvrait l'Orient où devait s'achever le Grand-Empire.

Demeurant aux environs de Tilsit en compagnie du roi de Prusse et de Hardenberg, Alexandre I<sup>er</sup> constatait l'impossibilité de continuer la guerre. Le général russe, Bennigsen, conseillait lui-même de négocier un armistice, du moins pour gagner du temps afin de refaire quelques troupes. Il s'inclina donc vers la paix, car, son armée était défaite, ses alliées, l'Autriche et l'Angleterre, n'intervenaient pas,<sup>4</sup> et craignait-il peut-être, comme Czartoryski, une insurrection générale de la Pologne, de la Lithuanie jusqu'à Smolensk, jusqu'aux portes de Moscou, une réaction polonaise contre l'action russe du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles et aussi une invasion française. Par ailleurs, le Tsar était agité en ce moment critique par la curiosité de connaître Napoléon et ses desseins, par le vague espoir d'un large arrangement franco-russe sur les affaires d'Orient et aussi par le partage de l'Empire ottoman qu'avait abordé Catherine II. Comme

<sup>3</sup> Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, publiée par ordre de Napoléon III, Paris, 1858-1869, t. XV, p. 335 et aussi sa lettre à Cambacérès, Tilsit sur Niémen, 19 Juin 1807, t. XV, nu. 12772.

<sup>4</sup> TATISTCHEFF S., Alexandre et Napoléon. D'après leurs correspondances inédites, 1801-1891, pp. 133, 159.

Alexandre I<sup>er</sup>, Napoléon I<sup>er</sup> avait aussi une grande largeur de vue à ce sujet.

Un peu hésitant à la veille du traité de Tilsit "Mon système sur la Porte chancelle, écrivit Napoléon, et est au moment de tomber",<sup>5</sup> car, il craignait de déchaîner sur le midi de l'Europe et sur l'Asie l'ambition moscovite et redoutait surtout, s'il portait la main sur l'Empire ottoman, que l'Angleterre, maîtresse de la Méditerranée, ne s'emparât avant Lui des parties maritimes de cet Empire, les seules qui lui paraissaient réellement enviables. Napoléon promit au Tsar Alexandre de partager l'Empire ottoman. Cependant, les deux Empereurs comme nous allons le voir, ne purent s'entendre sur le partage géographique, surtout lorsqu'il s'agissait de Constantinople.

Ils se rencontrèrent sur le radeau du Niémen, aux cris des grenadiers des deux gardes: "Vive l'Empereur d'Orient, vive l'Empereur d'Occident!". Les longs entretiens des deux Empereurs jusque dans la nuit, leurs promenades interminables dans les rues de la petite ville, leurs chevauchées dans les camps et ensuite, les entretiens des chargés d'affaires préparèrent le traité de Tilsit.

Nous nous bornerons ici à la question ottomane qui sera discutée entre Napoléon et Alexandre et leurs chargés d'affaires et aux articles du traité concernant l'Empire ottoman.

#### *Négociations de Tilsit*

Comme il était urgent de sauver ce qui restait de l'armée russe, l'Empereur Alexandre autorisa tout d'abord le général Bennigsen à négocier un armistice, mais en son nom seulement. Le général prince Lobanof et le conseiller Popof lui portèrent des ordres impériaux. Les premières instructions de Lobanof se terminaient ainsi: "Tâcher de conclure un armistice d'un mois, pendant lequel les troupes respectives conserveraient leurs positions actuelles; ne pas proposer de négociations pour la paix; mais si les Français venaient à exprimer les premiers le désir de mettre fin à la guerre, leur répondre que l'Empereur Alexandre désire aussi la pacafication, et dans le cas où les Français demanderaient s'il a des pouvoirs pour négocier, exhiber le plein pouvoir signé par l'Empereur"<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, op. cit., t. XV, nu. 12886.

<sup>6</sup> TATISTCHEFF, op. cit., p. 121.

Du côté français, le major - général Berthier était prêt à entrer en négociations. Le prince Lobanof reçut bientôt au camp français l'accueil le plus empressé. Berthier lui déclara sa joie d'entamer avec lui des pourparlers en vue de la paix. Pour éviter tout malentendu, Lobanof prévint le major - général que l'Empereur, son maître, malgré son vif désir de finir la guerre, n'admettrait pas de conditions humiliantes, et en particulier, ne consentirait à aucune cession de territoire. Berthier le rassura sur les intentions de l'Empereur Napoléon.

Pendant ce temps, le Tsar tentait de se mettre d'accord avec la Prusse. Il tint une conférence avec Frédéric - Guillaume en compagnie du ministre Hardenberg et de Budberg. "On forme des plans gigantesques, dit le roi prussien, pour tâcher d'éviter le coup qui nous menace, et on se flatte qu'en cajolant Bonaparte sur les différents points qu'il affectionne beaucoup, on parviendra à sauver plus facilement nos intérêts communs. Mais ce ne sont encore que les idées générales, dont on a fait part au maréchal Kalckreuth pour qu'il en puisse adroitement faire usage".<sup>7</sup> Le concert est donc maintenu entre les deux alliés Hardenberg, qui avait joué le premier rôle à la conversation de Bertenstein, espérait être chargé de la négociation générale au nom de la Russie et de la Prusse, et pour en être digne, il dressa le célèbre plan de remaniment de l'Europe, fondé sur le partage de l'Empire ottoman et d'en profiter pour en résoudre les plus grands problèmes de l'équilibre européen. La Russie aurait donc la partie orientale de la péninsule des Balkans, l'Autriche la partie occidentale et la France prenant la Grèce et les Iles. Ainsi la Russie et l'Autriche pourraient abandonner leurs parts de Pologne. Comme l'Empereur Napoléon paraissait tenir à la reconstitution de la Pologne autant qu'à la domination de la Méditerranée, la Pologne serait en effet refaite autour de Varsovie, au profit du roi du Sax, dont les ancêtres y avaient déjà régné, et la Prusse enfin, en échange de ses provinces polonaises, aurait la Saxe.<sup>8</sup> Le plan de Hardenberg indiquait deux points principaux: la Pologne et l'Empire ottoman seront discutés à Tilsit et ceci apportera une solution aux

<sup>7</sup> HANDELSMAN Marcell, Napoléon et la Pologne, 1806-1807, Paris, 1909, p. 126.

<sup>8</sup> BAILLEU P., Verhandlungen, Deutsche Rundschau, 1902, no. 4, p. 35; RANKE, Mémoires de Hardenberg, Paris, 1874, t. III, pp. 461-464, 493-494.

ambitions russo - françaises, qui figureront dans le traité. Cependant, la Prusse n'étant pas considérée comme partie égale contractante, Hardenberg fut absolument écarté.

A la veille de Tilsit, Alexandre voulait que Napoléon s'expliquât clairement sur l'Empire ottoman, qui pourrait amener les conversations sur le rétablissement des Empires d'Orient et d'Occident. En ratifiant l'armistice, l'Empereur Alexandre écrivit à Lobanof: "Un système entièrement nouveau doit remplacer celui qui a existé jusqu'ici, et je ne me flatte que nous nous entendrons facilement avec l'Empereur Napoléon, pourvu que nous traitions sans intermédiaires. Une paix durable peut être conclue entre nous en peu de jours".<sup>9</sup>

Le 24 juin, Duroc vint lui offrir de la part de Napoléon une entrevue à Tilsit pour le lendemain. La chose fut aussitôt convenue, Alexandre et Napoléon avaient le même désir de se voir. Les négociations de Tilsit ont un caractère exceptionnel dans l'histoire. Napoléon et Alexandre écartèrent en effet les intermédiaires, ministres plénipotentiaires et froides notes protocolaires. C'est pourquoi on ne peut reconstituer les scènes en leur intégralité et il est certain que certains documents oraux échappent aux historiens. Il nous faut donc nous en tenir aux textes dont la plupart figurent dans la correspondance de Napoléon et dans la partie de la Correspondance d'Alexandre, qui a été publiée par Tatistcheff.

Le principal épisode de la période des entretiens de Tilsit est la fameuse histoire du "Décret de la Providence", rapportée par Vandal d'après une lettre de Savary du novembre 1807, qui la tenait du Tsar Alexandre auprès duquel il se trouvait en mission: pendant une revue, Napoléon aurait reçu des dépêches de Constantinople et les aurait communiquées au Tsar en lui disant: "Voilà un décret de la providence, qui me dit que l'Empire turc ne peut plus exister".<sup>10</sup> C'était en effet la nouvelle de la révolution de Constantinople. Cependant, Napoléon connaissait déjà cette révolution le 24 juin dernier, avant même d'avoir vu le Tsar. Néanmoins, il est possible qu'Alexandre ait raconté cela à Savary en novembre suivant pour lui rappeler que Napoléon lui-même avait envisagé l'hypothèse de

<sup>9</sup> TATISTCHEFF S., op. cit., pp. 148-149.

<sup>10</sup> VANDAL Albert, Napoléon et Alexandre I<sup>er</sup>. L'alliance russe sous le Premier Empire, Paris, 1891, p. 73.

destruction de l'Empire ottoman et peut faire décider le gouvernement français à la politique du partage de l'Empire ottoman.

Quelles que soient les circonstances de l'événement, on doit admettre qu'il fut grandement question entre les deux Empereurs de ce qui résultait de la révolution de Constantinople. Il paraissait naturel au Tsar que Napoléon renonçât à soutenir la Porte; qu'il se prêle à examiner l'éventualité d'un partage; qu'il parle de rejeter "ces barbares" en Asie, de délivrer enfin l'Europe de la barbarie turque. Et Napoléon ne parlait plus de délivrer la Porte de la "barbarie russe" et de l'"ennemi commun", la Russie.

Alexandre I<sup>er</sup> se complaisait donc à l'idée de la fin de l'Europe ottomane, de la reconnaissance de l'Empire d'Orient, de la restauration de la croix grecque sur la coupole de Saint - Sophie, de la réalisation de tous les rêves de la Sainte - Russie depuis Ivan III et Sophie Paléologue jusqu'à la Grande Catherine. Paul I<sup>er</sup>, son père, n'avait - il pas fondé les plus merveilleuses espérances sur l'amitié du Premier Consul? Et lui - même, n'était - il pas destiné par la providence à l'accomplissement de ses promesses séculaires?

Napoléon devait prendre plaisir à exciter ces rêves qui lui permettaient de pénétrer dans toutes les pensées du jeune Empereur, et d'arrêter en conséquence ses propres desseins. Il se refusait à toute précision; les destinées de l'Orient valaient d'après lui des réflexions plus longues dont il parlerait dans une autre entrevue à Paris ou à Pétersbourg.

Il semble bien que les deux Empereurs n'aient pas été d'accord sur la façon de partager. En effet, rentrant dans son cabinet après une conversation particulièrement vive qu'il avait eue avec Alexandre, Napoléon s'écria en présence de Méneval, son secrétaire, qui le rapporte depuis: "Constantinople!, Constantinople! jamais, c'est l'Empire du monde".<sup>11</sup>

Le 3 juillet, Napoléon envoya à Alexandre une note qui peut nous éclairer sur son attitude vis-à-vis de la Porte: "Monseigneur mon Frère, j'envoie à Votre Majesté impériale deux petites notes sur Corfou et la rive gauche l'Elbe afin de bien tirer au clair un malentendu qui paraît avoir eu lieu dans notre conversation. Je lui

<sup>11</sup> THIERS Adolpe, l'Histoire du Consulat et de l'Empire, Paris, Paulin, 1845-1869, t. VII, p. 654.

envoie également un projet de traité patent divisé en cinq titres: le premier, concernant le rétablissement de la paix; le second, les cessions que je fais par considération pour elle; la troisième, les choses qu'elle reconnaît par considération pour moi; le quatrième, ce qui est dispositions générales. A ce premier traité est joint un traité d'alliance qui restera secret pendant tout le temps que Votre Majesté et moi le jugerons convenable... j'ai cherché à consilier la politique et l'intérêt de mes peuples avec l'extrême désir que j'ai d'être agréable à Votre Majesté".

La note jointe sur Corfou est particulièrement expressive: "La Russie n'a aucun intérêt à conserve cette position. Corfou, qu'elle n'a jamais considérée que comme un point d'appui dans ses projets sur la Turquie et dans ses communications avec les Grecs, l'Albanie et les côtes voisines, est séparée de toutes ses possessions, dispendieuse et difficile à approvisionner et à défendre. Il pouvait entrer dans l'ancien système de la Russie de chercher à environner de ses forces la Turquie d'Europe; mais de ne s'occuper de l'Empire ottoman que de concert entre elles, les motifs qu'avait eus la Russie pour conserver cette possessions éloignées ne subsistent plus. Ce n'est pas la situation de l'Albanie, du Monténégro, de toute la Turquie occidentale qui doit attirer l'attention de la Russie. Les provinces contiguës à ses domaines auront toujours pour elle un intérêt direct; la mer Noire est bordée de possessions russes, l'Adriatique, de possessions françaises. Les différences de position permettent qu'en exerçant de concert leur influence, les deux puissances n'aient jamais de conflit d'intérêt entre elles. Il serait donc à la fois dans leurs vues d'union et dans le meilleur système de défense que la ville et la forteresse de Corfou fussent en la possession de la France".<sup>12</sup> Si la déduction n'est pas impeccable, elle rébèle du moins avec clarté le dessein d'éloigner la Russie de la Méditerranée.

Les traités furent signés le 7 juillet 1807 et ratifiés le 9. Ils comprenaient un traité patent, des articles séparés et secrets et un traité d'alliance.<sup>13</sup> Nous n'analyserons que les articles concernant la Porte,

<sup>12</sup> Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, op. cit., t. XV, p. 381.

<sup>13</sup> Le traité patent a été publié par CLERQ A. de Traités, de la France depuis 1713 jusqu'à nos jours, Paris, 1864, t. II, pp. 207-214; le même auteur n'a pu qu'analyser partiellement les articles séparés et secrets. Ce dernier acte a été publié, d'après la minute paraphée par les plénipotentiaires et conservée dans les Archives

mais avant de les entamer, nous étudierons l'attitude, voire la réaction, ottomane durant et après les traités de Tilsit.

*Insistance de la Porte sur la médiation française*

Après la chute de Selim III, Napoléon considérait le nouveau gouvernement ottoman comme faible, divisé, méfiant à l'égard de l'étranger, un gouvernement qui aurait vis-à-vis de la France une attitude passive ou hostile. Des nouvelles fraîches démentirent cette prévision. Si la paix entre la France et la Russie semait de l'inquiétude à Constantinople, on y faisait à mauvaise fortune bon visage et le nouveau gouvernement continuait à se proclamer l'ami de la France. Il envoya de nouvelles instructions à son ambassadeur à Paris, Muhib Efendi, muni de pleins pouvoirs pour traiter avec la Russie sous la médiation de la France. Bien qu'il ait proposé sa médiation dans les traités de Tilsit, Napoléon, ainsi que l'ambassadeur russe à Paris, firent traîner les choses en longueur pour ne pas signer un traité entre l'Empire ottoman et la Russie. Le sacrifice des principautés ottomanes, compensé par l'attribution des provinces occidentales à la France, ne lui offrait-il pas une solution? Voyait-il clairement que la conquête de ces provinces d'accès difficile lui coûterait cher? Et de ce fait, cherchait-il à gagner du temps afin de préparer le terrain? Ou bien préjugait-il le partage total de l'Empire ottoman, qu'il jugeait inévitable tôt ou tard? Pensait-il convenable de hâter violemment sa fin ou de le laisser mourir? Craignait-il que dans cette hâte la Russie et surtout l'Angleterre n'acquièrent les meilleurs parties? En tout cas, Napoléon avait besoin de gagner du temps pour réaliser ses ambitions.<sup>14</sup>

---

diplomatiques françaises, par FOURNIER, Napoléon I<sup>er</sup>, Leipzig, Prague, Paris, 1888, t. II, pp. 250-252. Il a été réédité d'après l'insurment officiel, conservé aux archives de Saint-Petersbourg, TATISTCHEFF, Nouvelle Revue, Paris, 1<sup>er</sup> juin 1890. Les trois actes ont été publiés par VANDAL A., cit., pp. 499-507, et par SCHILDER, L'ambassade de Tolstoï, Saint-Petersbourg, pp. 51-62.

<sup>14</sup> Napoléon écrit à ce sujet au général Savary, qui était en mission à Saint-Petersbourg, de Fontainebleau le 14 octobre 1807, Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, op. cit., t. XV, nu. 13253: "Quant aux affaires de Turquie, c'est une chose qui demande bien des combinaisons sur laquel il faut marcher bien doucement. Elle est trop compliquée pour que vous puissiez connaître mes intentions. j'attends pour tout cela Monsieur de Tolstoï. Au reste, il paraît que cet Empire tombe tous les jours".

Lorsque les deux Empereurs se rencontrèrent à Tilsit, l'ambassadeur ottoman, Seyyid Mehmed Emin Vahid Paşa, pensait que sa présence était nécessaire aux négociations pour l'intérêt de son pays et il envoya quelques notes à Talleyrand, qui ne lui répondit même pas, qui retourna avec Napoléon à Paris sans passer par Varsovie, où demeurait l'ambassadeur ottoman, et qui envoya une lettre lui annonçant la signature des traités entre la France et la Russie. Etonné et très touché par ce changement de l'attitude de Talleyrand, l'ambassadeur partit pour Vienne et mit son gouvernement au courant. Il partit ensuite pour Paris afin de remettre la lettre du Sultan Mustafa à Napoléon. Il ne put la remettre qu'au bout d'une vingtaine de jours. Napoléon reprochera plus tard au gouvernement ottoman d'avoir adressé la lettre en question en retard, dans laquelle celui-ci annoncera ses amitiés et ses bonnes intentions vis-à-vis de la France.

Au début du mois d'août, les soldats russes quittèrent Cattaro, laissant la place aux soldats français. Envisageant l'éventualité d'une attaque anglaise et des prétentions ottomanes sur l'Ile, Napoléon y envoya, ainsi qu'aux Sept-Iles, beaucoup de soldats français et italiens et de munitions, et déploya un effort particulier en écrivant des ordres au roi de Naples, Joseph, et au général Marmont en lui disant: "Ces précautions sont préliminaires d'une grande affaire dont je ne peut vous renseigner pour le moment. Mais sachez seulement que la perte de Cattaro et des Sept-Iles serait un grand manque à la France"<sup>15</sup>. Par ailleurs, prévoyant le partage de l'Empire ottoman, Napoléon voulait s'emparer des villages de Preveze, Parga, Varanica et Peternitev, qui se trouvaient en Roumélie. Comme les Sept-Iles, placées sous la protection de la Porte, ces quatre villages faisaient partie du territoire ottoman, dont la garde était confié à Ali Paşa de Janina. D'autre part, Ali Paşa assurait la garde de la partie Gagalik de l'Albanie et Ibrahim Paşa celle de Toskalk. Tous deux étaient aimés du peuple montagnard, dont le courage et la bravoure étaient connus depuis bien longtemps. Bien qu'ils eussent parfois de petites mésententes entre eux, ils pouvaient toujours s'entendre lorsqu'il s'agissait de l'intérêt du pays. Comme ce fut le cas lorsqu'ils apprirent

<sup>15</sup> Rapporté par AHMET CEVDET Paşa, *Tarih-i Cevdet*, *Tertib-i Cedit*, *Dersaadet*, t. VIII, pp. 230-231, dont nous n'avons trouvé aucune trace dans les *Correspondances de Napoléon I<sup>er</sup>*.

les entreprises françaises aux Sept - Iles, à Cattaro et à Corfou. Ils se préparèrent contre éventualité d'une attaque française.

Napoléon essaya donc de gagner la sympathie des deux Paşa, comme on le constate dans ses correspondances, surtout avec Ali Paşa, en leur proposant de les aider en équipement et en officiers<sup>16</sup>, mais il n'y réussit pas et commença à se plaindre d'eux au gouvernement ottoman. Pensait-il ainsi, comme le suggère Asım Efendi, semer la discorde entre le gouvernement ottoman et ces Paşa, qui pouvaient réunir plus de 300.000 guerreis en cas de conflit, et occuper facilement ces régions qui constitueraient la première étape du partage de l'Empire ottoman? Les événements suivants peuvent à notre avis confirmer cette politique de Napoléon.

Sentant, à travers les attitudes françaises, contraires aux promesses faites par Napoléon, Talleyrand et Sébastiani, qu'il y avait bien autre chose derrière les traités de Tilsit, le gouvernement ottoman accepta tout de suite la médiation française et envoya Galip Efendi au village d'İslabugi pour conclure un armistice avec la Russie. L'armistice fut signé sous la médiation française le 25 août 1807, et stipulait les points suivants: fin des hostilités entre les armées ottomanes et russes, préparation des délégués pour un traité de paix entre les deux puissances, toujours sous la médiation française, au cas où la paix ne serait pas signée dans un bref délai, l'armistice resterait valable jusqu'au 3 avril 1808, avec un engagement par la Russie à évacuer la Moldavie, la Valachie et les forteresses ottomans, conquises récemment par la Russie, et la remise des équipements pris en butin au plus tard dans les trente - cinq jours à venir, retrait des soldats ottomans et russes de ces provinces et forteresses, évacuation par la Russie de l'île de Tenedos et retrait ses forces navales, qui bouchaient le détroit de la Méditerranée, échange des prisonniers de guerre à l'exception de ceux qui sont convertis à l'Islam du coté russe et au Christianisme du coté ottoman.<sup>17</sup>

<sup>16</sup> Lettre de Napoleon au maréchal Berthier, Saint - Cloud, II juin 1806, Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, op. cit., t. XII, nu. 10384; au général Marmont, Varsovie, 29 janvier 1807, t. XIV, nu. 11734; au Sultan Selim, Finkenstein, 3 avril 1807, t. XV, nu. 12277; à Ali Paşa de Janina, Tilsit, 9 juillet 1807, t. XV, nu. 12887

<sup>17</sup> Lettre de Napoléon à Champagny, Rambouillet, 16 septembre 1807, Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, ibid., t. XVI, nu. 13161.

Le gouvernement ottoman chargea son ambassadeur à Paris, Muhib Efendi, des négociations entre la Porte et la Russie et lui donna des instructions consistant à faire accepter à la Russie le respect de l'intégrité des territoires ottomans; à ne plus s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman; à interdire le passage aux bateaux de guerre par les Détroits; à demander à la Russie, qui a agressé les territoires ottomans sans déclarer la guerre, des dommages et intérêts; à faire rétrocéder la Géorgie à la Porte et à lui faire évacuer les forteresses Ankara et Anapa, situées dans cette région et récemment conquises par la Russie.<sup>18</sup> Il est évident que le gouvernement ottoman comptait encore sur les promesses françaises faites à ce sujet pour envoyer de telles instructions à son ambassadeur.

Napoléon reçut Muhib Efendi à Fontaibenleau, mais le rudoya, accusant gouvernement ottoman en disant: "j'ai des plaintes à l'égard des Paşa de Janina et d'Işkodra, ils entourent de fortifications certaines régions, ne veulent pas donner de provisions aux soldats français à Corfou. Surtout Ali Paşa, il maltraite les Français depuis la prise des Sept - Iles, qui font partie, comme Peternitev et les autres villages, de mes possessions. La Russie les avait pris par force, et moi, je les ai récupérés par force, la Russie elle - même me donne raison à ce sujet. A présent, je ne peux consentir à ce que les Sept - Iles et quatre villages soient occupés par quelqu'un d'autre que moi. Je ne tolère pas de reproches injustes des voisins ambitieux (allusion faite à l'Empire ottoman qui considérait les Sept - Iles et les quatre villages comme les siens). Si l'Empire ottoman ne veut faire consentir les Paşa à être en bon terme avec moi, j'enverrais 100.000 soldats et occuperais leurs pays.

Le Sultan Mustafa m'a appris en retard son avènement. Il paraît qu'on ne respecte plus mon ambassadeur à Constantinople. Moi, j'ai soutenu l'Empire ottoman aux traités de Tilsit et jusqu'à présent, c'est moi qui l'ai tenu debout, sinon il se serait écroulé depuis longtemps. Le Sultan Mustafa doit prendre soin de son Etat et me prouver son amitié. Le Sultan Selim était mon ami, s'il avait été sur le trône lors des traités de Tilsit, ou bien, si j'avais su les bonnes intentions du Sultan Mustafa, j'aurais rendu de grands services à l'Empire ottoman, j'aurais peut - être pu lui faire restituer la Crimée".<sup>19</sup>

<sup>18</sup> AHMET CEVDET Paşa, op. cit., pp. 243-245.

<sup>19</sup> AHMET CEVDET Paşa, op. cit., pp. 244-246.

Par ailleurs, Sébastiani précisait, dans une note qu'il avait remise au gouvernement ottoman, que la République des Sept - Iles sous la domination ottomane n'avait pas été ratifiée par la France et que les quatre villages faisaient partie des possessions françaises.<sup>20</sup> Le gouvernement ottoman répondit alors que les quatre villages faisaient en vérité partie du territoire ottoman avec l'instauration de la République des Sept - Iles sous la domination ottomane qui était reconnue par la France au traité d'Amiens (27 mars 1802, article 9) et ratifiée par le traité de Paris (25 juin 1802, article 4).<sup>21</sup> Sur l'insistance de la Porte, la France renonça donc à revendiquer les quatre villages, sauf Peternitev qui lui était nécessaire pour le contrôle de Corfou.

Tolstoï, ambassadeur russe, arriva bientôt à Paris et on l'installa au palais de Jérôme Bonaparte. Muhib Efendi s'adressa au ministre des Affaires étrangères et lui précisa que la Russie n'agissait pas selon les stipulations de l'armistice qu'elle avait signé avec l'Empire ottoman, qu'au lieu d'évacuer les provinces et les forteresses, elle continuait à y envoyer de nouveaux soldats et qu'il était lui - même prêt à traiter sous la médiation française avec Tolstoï. On lui répondit que l'armistice avait été signé par un autre général russe, sans autorisation, à la suite de la mort du général Michelson qui était chargé de signer; que Tolstoï n'avait pas de pouvoirs pour signer un traité de paix, mais qu'il avait écrit à Saint - Pétersbourg pour s'en munir et que dès qu'il aurait la réponse, on le mettrait au courant.

En attendant la réponse de Saint - Pétersbourg, Muhib Efendi mit le gouvernement ottoman au courant du changement de politique française.

Tolstoï reçut la réponse de Saint - Pétersbourg au début du mois de décembre. Muhib Efendi s'adressa alors à Champagny qui présenta des prétextes en disant que la Russie ne voulait pas retirer ses forces, que la Porte ne devait pas non plus retirer ses forces du bord du Danube, qu'il ne pouvait forcer la Russie à signer un traité si elle ne le voulait pas. . . Après une série de polémiques diplomatiques, Muhib Efendi et Champagny se rendirent chez Tolstoï qui leur fit savoir qu'il n'avait pas de pouvoirs pour traiter

<sup>20</sup> NORADOUNGHIAN Gabriel Efendi, Recueil d'actes internationaux de L'Empire ottoman, Paris, Leipzig, 1897-1903, t. II, pp. 50-53.

<sup>21</sup> DRIAULT Edouard, Napoléon et l'Europe, Tilsit, la France et la Russie sous le Premier Empire, la question de Pologne (1806-1809), Paris, 1917, p. 265.

avec l'ambassadeur ottoman et qu'il fallait encore attendre. On fit également attendre Vahid Paşa avec les mêmes prétextes.

Quant à l'ambassadeur français, Sébastiani, comme il n'avait plus de privilège qu'il avait du temps de Selim III, qu'il pourrait plus s'entretenir souvent avec le Sultan Mustafa et que la France cherchait un prétexte pour réaliser le partage de l'Empire ottoman, il commença à se plaindre de l'attitude du nouveau gouvernement du Sultan Mustafa, aggravant ainsi la moindre des choses, considérant chaque événement comme une insulte faite à la France, et demandant chaque fois ses passeports pour rentrer chez lui.

Bien que la nouvelle de la paix de Tilsit et le changement de la politique française aient produit beaucoup d'émotions à Constantinople, la Porte insista encore sur la médiation française et essaya d'être en bons termes avec Sébastiani qui croyait toujours à la ruine irrémédiable de l'Empire ottoman, que le traité de Tilsit semblait proclamer, qui regrettait d'avoir eu à y jouer un rôle qu'il estimait déloyal et d'avoir poussé l'Empire ottoman à une guerre où l'on le laissait maintenant seul aux prises avec la Russie. Il en rapporta à Talleyrand: "Depuis que je suis à Constantinople, je me suis trouvé quelquefois dans des situations difficiles; jamais aucune ne m'a été aussi pénible que celle-ci. J'ai l'air d'avoir trompé ce gouvernement et de vouloir le tromper encore".<sup>22</sup> Il en avait beaucoup d'amertumes; il répétait sur tous les tons qu'il lui était dès lors impossible de rester à Constantinople; qu'il avait perdu toute confiance de la Porte et qu'il n'autrait plus aucune autorité pour traiter la moindre affaire.

Il fut appelé par son gouvernement à rentrer et quitta Constantinople au mois de mai 1808 en laissant sa place à Monsieur de Blanche, qui était de retour de Perse.

#### *Articles concernant le partage de l'Empire ottoman*

Attirant de son côté l'Empire ottoman et la Perse par voie diplomatique et par des promesses, Napoléon réussit après la victoire de Friedland, à amener la Russie à une paix qui lui procurait un allié fort en Europe et le mettait en sécurité dans le nord lorsqu'il attaquerait ou obligerait ennemi anglais à signer un traité de paix. Cependant, il fallait faire certaines promesses, comme il faisait à tout

<sup>22</sup> AHMET CEVDET Paşa, op. cit., p. 223.

le monde, ou certaines concessions à la Russie pour gagner solidement son amitié. Il oublia donc les promesses qu'il avait faites à la Porte et à la Perse et, prenant comme prétexte la déchéance de Selim III, il proposa à la Russie de partager l'Empire ottoman: "La déchéance de Selim III, disait à Alexandre I<sup>er</sup> dans une conversation, m'a libéré de L'Empire ottoman. Mon ami et allié, Selim, est emprisonné. Je croyais qu'en la soutenant peu, j'arriverais à redresser cet Empire. Je constate maintenant que c'est une chimère. Il vaut mieux détruire un Etat qui est incapable de se diriger".<sup>23</sup>

Sousieuse d'attirer l'attention de son redoutable adversaire, la Russie s'engagea d'abord avec hésitation dans le partage de l'Empire ottoman, devant les propositions de Napoléon à ce sujet, elle vit là une occasion de réaliser enfin ses ambitions sur son voisin. Il convient là de noter la formule de mémorandum: "Tâcher de cette manière qu'il (Napoléon) s'explique plus clairement sur la Turquie. Ceci peut amener la conversation sur la rétablissement des Empires d'Orient et d'Occident. Quelles seraient dans ce cas les limites des deux Empires?"<sup>24</sup>

Nous constatons quatre modes de solution pour le litige oriental que Napoléon envisageait durant et après les traités de Tilsit: En premier lieu, le partage de la Roumélie ottomane entre la France et la Russie; en second lieu, le partage total de l'Empire ottoman, sous condition que les deux Empereurs se rencontrent personnellement sur les moyens de les faire tourner au profit commun de leurs Etats; en troisième lieu, l'abandon à la Russie des Principautés ottomanes, moyennant la mise de Silésie à la disposition de la France, et enfin en quatrième lieu, une paix assurant à la Porte la remise de toutes ses provinces, y compris les Principautés, si le Tsar consentait spontanément à y ajourner les projets dont les deux Empereurs s'étaient entretenus à Tilsit. Le désir de ménager le cabinet de Saint - Pétersbourg n'écarta pas chez Napoléon l'idée d'abandonner à la Russie les deux provinces ottomanes, Moldovie et Valachie, moyennant une juste compensation à prendre dans les provinces prussiennes. Il fut d'abord enclin à un partage total de l'Empire ottoman qui pouvait attacher la Russie à la Franche, mais il y renonça

<sup>23</sup> DRIAULT Edouard, *Napoleon et l'Europe...*, op. cit., p. 165.

<sup>24</sup> TULARD Jean, *Napoléon ou mythe du Sauveur*, Paris, 1977, p. 165.

par la suite en voyant la Russie réclamer la plus grande part, surtout Constantinople;<sup>25</sup> il se rendait compte des difficultés qui pouvaient en résulter et eut peur que l'Angleterre se précipitât avant lui et s'emparât des meilleures parties de l'Empire. Cependant, il se garda bien de décourager entièrement les espérances de la Russie. Considérons maintenant l'évolution des idées napoléoniennes sur l'Orient à travers les articles du traité de Tilsit et les entrevues de Saint-Pétersbourg.

Napoléon tenait à ce que la médiation française entre la Porte et la Russie en vue d'un traité de paix figurât dans le traité patent, mais il laissait entendre de vive voix à Alexandre qu'il n'attachait pas un grand prix à son exécution et il n'insista pas avec force sur le retrait des troupes moscovites<sup>26</sup>. Après la suspension des hostilités, les négociations pour la paix devaient se poursuivre dans un lieu à désigner et, la France, président au débat, avait pour tâche de concilier les prétentions respectives. Mais voici l'article 8 du même traité patent: "Pareillement, si par suite des changements qui viennent de se faire à Constantinople, la Porte n'acceptait point la médiation de la France, ou si, après l'avoir accepté, il arrivait que dans le délai de trois mois après l'ouverture des négociations, elles n'eussent pas conduit à un résultat satisfaisant, la France fera cause commune avec la Russie contre la Porte ottomane et les deux hautes parties contractantes s'entendront pour soustraire toutes les provinces de l'Empire ottoman en Europe, la ville de Constantinople et la province de Roumélie exceptées, au joug et aux vexation des Turcs".<sup>27</sup>

On se sent dans les derniers mots, qui sortent tout à fait du caractère ordinaire des actes diplomatiques, la passion que l'Empereur Alexandre mettait à la question ottomane. Napoléon permit que le traité garde la trace des conversations intimes où il entraînait l'imagination du jeune Empereur sur la route de l'Orient. D'ailleurs, selon l'article 9, le présent article devait demeurer secret et ne pouvait être communiqué à aucun cabinet par l'une des parties contrac-

<sup>25</sup> Cet engagement verbal est rappelé dans les instructions qu'avait données Alexandre I<sup>er</sup> à son ambassadeur, Tolstoy, à Paris: Archives de Saint-Pétersbourg, cité par Vandal Albert, op. cit., p. 105.

<sup>26</sup> CLERGQ A. de, op. cit., t. II, p. 214.

<sup>27</sup> D'après le texte conservé aux Archives du ministère des Affaires étrangères de Paris, Turquie, Correspondance politique, nus. 213-224, 1806-1809.

tantes sans le consentement de l'autre. On y voyait aussi que le partage de l'Empire ottoman demeurerait subordonné à l'issue d'une négociation et que la France, par sa qualité de médiatrice, appuyée de son prestige, serait à même de diriger, d'accélérer, de prolonger, de rompre et de faire aboutir.

Les articles séparés et secrets<sup>28</sup> relatifs à la Porte étaient ainsi rédigés :

Article I. Les troupes russes remettent aux troupes français le pays connu sous le nom de Cattaro.

Article 2. Les Sept - Iles seront possédées en toute propriété et souveraineté par Sa Majesté l'Empereur Napoléon.

Articles 4. Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies s'engage à reconnaître Sa Majesté le roi de Naples Joseph Napoléon, Roi de Sicile, aussitôt que le Roi Ferdinand IV aura une indemnité telle que les Iles des Baléares ou l'Ile Candie ou toute autre de même valeur.

Article 7. Les articles ci-dessus séparés et secrets auront la même force et valeur que s'ils avaient été textuellement insérés dans le traité patent de ce jour et ils seront ratifiés en même temps.

Sébastiani avait l'ordre de ne pas les faire connaître à la Porte,<sup>29</sup> car elle n'aurait pas manqué d'en témoigner de l'étonnement et de protester naturellement. Elle s'était inquiétée de l'établissement de la France sur les côtes de la péninsule des Balkans et personne n'y voyait de sa part la volonté d'intervenir dans les destinées de l'Empire ottoman. Il était donc sage de tenir ces stipulations secrètes.

Dès à présent, Napoléon s'adjugeait une précieuse parcelle de l'Orient maritime, la rade de Cattaro et les Sept - Iles.<sup>30</sup> Il pourrait en faire un point de départ pour de plus vastes acquisitions, s'il lui fallait lutter et conquérir encore, y trouver un projet d'échange et de compensation dans les débats avec l'Angleterre, si cette puissance ne refusait plus de "procurer à l'humanité le bienfait de la paix".<sup>31</sup>

<sup>28</sup> Talleyrand à Sébastiani, 19 juillet 1807, *ibid.*, Correspondance de Turquie, supplément, nu. 24, 1806-1810.

<sup>29</sup> La note par laquelle Napoléon réclamait Cattaro et les îles Ioniennes a été publiée par RANKE, *Mémoires de Hardenberg*, Paris, 1874, pp. 528-530.

<sup>30</sup> Expression de l'article 4 du traité séparés et secrets.

<sup>31</sup> et <sup>32</sup> Instructions de Caulaincourt, Archives du ministère des Affaires étrangères de Paris, Russie, volume 144, exploitées par plusieurs historiens.

A Tilsit, laissant errer leur imagination, les deux Empereurs méditèrent de profonds remaniements dont l'Empire ottoman seul était appelé à faire les frais. La France prenait dans l'ouest de la péninsule des Balkans une position assez forte pour contrebalancer celle de la Russie, établie sur le cours inférieur du Danube.

Cependant depuis Tilsit, Napoléon réfléchissait; ses vues s'étaient modifiées et les parts ne lui semblaient plus égales. Maîtresse en effet de la Moldo - Valachie, la Russie n'aurait qu'à s'y maintenir pour se trouver en possession de son lot; quant à la France, elle aurait à conquérir le sien. Par l'annexion des pays romains, la Russie s'adjoindrait des territoires limitrophes de son Etat qui en formaient le prolongement géographique. Entre les mains de la France, la Bosnie, l'Albanie, voire l'Empire et la Grèce, ne seraient que des possessions éloignées difficiles à relier aux parties principales de l'Empire. La Russie acquerrait des provinces, la France des colonies, des pays âpres, pauvres, d'accès difficile, défendus par des races belliqueuses. Il faudrait combattre pour les conquérir, combattre encore pour les garder; ses luttes sans gloire n'aboutiraient qu'à des profits contestables. La prise de possession de ces contrées aurait un autre inconvénient: La perte de Moldavie et de Valachie n'aboutirait pas nécessairement à la destruction de l'Empire ottoman; la Porte pourrait vivre amputée; mais résisterait - elle à une double mutilation? Lorsque la Russie lui aurait enlevé ses provinces danubiennes et si la France l'entamait à son tour et mordait à plein dans ses possessions de l'ouest, succomberait - elle à cette formidable atteinte ou viendrait - elle se précipiter sur les envahisseurs en appelant tous ses sujets dont la plupart se réuniraient, comme ce fut le cas de la campagne française d'Egypte et lors des attaques anglaises des Dardanelles et d'Egypte, pour défendre leur patrie ou mourir pour elle. Dans le premier cas, les deux Empereurs se verraient appelés à la tâche difficile d'en opérer la répartition sur laquelle ils ne s'étaient jamais entendus. L'idée d'un partage restreint, admise par Napoléon à Tilsit, ne lui paraissait plus réalisable; il préférerait le partage total de la Porte.

Cette immense opération, l'Empereur la jugeait inévitable tôt ou tard. Mais irait-il détruire de ses propres mains une puissance qui se rattachait à lui et lui resterait de quelque utilité? Si grave que lui paraissait cette considération, s'était ailleurs pourtant qu'il fallait chercher le principal motif qui le détournait de porter la main

sur l'Empire ottoman. Bien que désireux de ramener la France sur les bords du Nil, il reconnaissait après les traités de Tilsit que le temps n'était pas venu et sa politique se bornait donc à réserver l'avenir. A cet égard, la prolongation du régime ottoman servirait ses desseins. Décréter de mort l'Empire ottoman et par suite, déclarer l'Egypte bien vacante et sans maître, c'était la livrer au premier occupant; or; suivant toute apparence, l'Angleterre y serait avant la France. Elle était déjà maîtresse de la mer, postée à Malte, en Sicile, croissant à l'entrée de l'Adriatique, elle tenait toutes les approches de l'Egypte. Elle couvrait déjà des yeux la riche province dont Bonaparte lui avait montré le chemin. Lors de ses différends avec la Porte, elle tenta de l'enlever. Avant que les troupes franco - russes n'aient atteint Constantinople et Salonique, elle mettrait la main sur l'Egypte, Chypre, Candie, les Cyclades, voire la Morée et les Dardanelles. En entreprenant aujourd'hui une telle opération, Napoléon s'en priverait pour l'avenir et abandonnerait à l'Angleterre les places fortes. C'est la plus forte objection de l'Empereur, écrivait Champagny, contre le partage de l'Empire ottoman".<sup>32</sup>

Cependant la politique de Napoléon concernant la Porte demeurerait subordonnée aux événements, aux circonstances et à ses relations avec la Russie. Il s'ouvrait en effet de son dessein d'ataindre l'Inde à Alexandre, en passant par les territoires ottomans au prix de faire quelques concessions de ces territoires à la Russie. Quatre mois plus tard, Caulaincourt fut chargé de reprendre cet entretien dès son arrivée à Saint - Pétersbourg.<sup>33</sup> Alexandre et Roumantsof accueillirent les propositions françaises avec quelque réserve.<sup>34</sup> La Russie ne fournirait pas un concours gratuit; elle voulait par conséquent des avantages proportionnés aux risques à courir et, avant d'agir en Asie, elle demandait dès à présent d'être payée en Europe. Napoléon sentit que même l'abandon des Principautés ne la ferait pas décider; qu'il serait nécessaire de lui accorder, aux dépens de l'Empire ottoman, des concessions définitives, extraordinaires, et peu à peu, germa en lui cette pensée dont l'exécution semblait défier les forces humaines: greffer l'expédition des Indes sur le par-

<sup>33</sup> Lettre de Caulaincourt à Champagny, 31 décembre 1807, Archives du ministère des Affaires étrangères de Paris, op. cit.

<sup>34</sup> TULARD Jean, op. cit. p. 344.

tage de l'Empire ottoman. Le premier janvier 1808, arrivant aux Tuileries, il s'enferma avec Talleyrand et conversa avec lui pendant cinq heures.<sup>35</sup> Ces conférences se répétèrent encore plusieurs jours; il y dévoila son double projet, celui dont la Porte serait victime, celui dont les Indes pourraient devenir l'objet et, malgré les objections de Talleyrand, il laissa voir qu'il sollicitait fortement l'un et l'autre.<sup>36</sup>

Cependant, les affaires d'Espagne l'occupait et il attendit pour l'Orient que les dispositions de la Russie fussent mieux connues et les premiers courriers de Caulaincourt arrivés. Avant de sacrifier l'Empire ottoman, il voulait savoir si les exigences d'Alexandre lui en faisaient décidément une loi; il se demandait en même temps si la Porte était apte encore à jouer un rôle actif dans son système.

Il revint enfin à son objection de principe contre le partage et songea qu'il n'avait point réussi à la lever: la présence des flottes britanniques dans la Méditerranée le gênait, contrariait ses plans et le ramenait à des réalités prévues et menaçantes. Il n'était point certain que l'Empire ottoman s'écroulerait au premier choc et que l'Asie lui serait ouverte; il était certain aussi que l'Angleterre tenterait d'enlever l'Egypte et les îles aussitôt que son attaque aurait porté le premier coup à l'intégrité ottomane. Il s'arrêterait de nouveau devant cette perspective redoutée, hésiterait et se fixerait provisoirement à l'idée de ne rien précipiter; le 14 janvier, il laissa Champagny écrire à Caulaincourt, dans le sens des premières instructions données à cet ambassadeur,<sup>37</sup> de revenir sur la projet turco-prussien et de repousser encore pour la France toute compensation orientale: "... elle (Sa Majesté) déciderait la question de l'existence de l'Empire turc, et l'Empereur ne veut point hâter la ruine".

<sup>35</sup> Lettre de Tolstoï à Roumantsof, 29 décembre-9 janvier et 30 décembre-11 janvier 1808, Archives de Saint-Petersbourg, citée par VANDAL Albert, op. cit., p. 228.

<sup>36</sup> Pour saisir véritablement les intentions de Napoléon sur la Porte, dont nous n'avons développé ici que l'ossature, il suffit de se reporter aux instructions données à Caulaincourt, op. cit., qui sont consacrées en grande partie au partage de l'Empire ottoman, dont nous allons donner dans l'appendice les passages y concernant.

<sup>37</sup> Addition dictée par l'Empereur Napoléon aux instructions de Caulaincourt, *ibid.*

*Du traité de Tilsit à celui d'Erfurt*

Le traité d'Erfurt constitua en quelque sorte la conséquence des traités de Tilsit, à la suite desquels les deux Empereurs se donnèrent rendez-vous pour traiter le partage de l'Empire ottoman: "Cependant il est possible que l'idée du partage de l'Empire ottoman soit décidé à Saint-Pétersbourg; dans ce cas, l'intention de l'Empereur est de ne point trop choquer cette cour sur cet objet, préférant faire ce partage seul avec elle, de manière à donner à la France la plus d'influence possible dans ce partage que de porter les Russes à y faire intervenir l'Autriche. Il ne faut ne point se refuser à ce partage, mais déclarer qu'il faut s'entendre verbalement sur cet objet.

Rappeler, Monsieur, à l'Empereur Alexandre les conversations qu'il a eues à ce sujet avec Sa Majesté, et comment les deux Empereurs sont convenus de ne rien entendre à cet égard qu'après s'en être entendus, soit dans le voyage à Paris que doit faire l'Empereur Alexandre, soit dans tout autre point où les deux souverains doivent se réunir".<sup>38</sup>

De ce fait, il nous semble important d'en tenir compte afin de voir comment les deux Empereurs régleront cette question de partage qui les occupait personnellement depuis bientôt un an.

Le 23 décembre 1808, au départ d'Erfurt, Talleyrand chargea Monsieur d'Hauterive de préparer et de lui expédier un plan de partage plus complet que sa précédente esquisse, mais rédigé dans le même sens; il s'agissait toujours d'un démembrement à terme et sous condition. Aux clauses relatives à la Porte et à l'Angleterre, il mêlait quelques dispositions d'une portée générale, applicables à l'ensemble des rapports de la France avec la Russie.

Sur les derniers mots de Monsieur d'Hauterive, les deux Empereurs convinrent de réserver la question de partage total, décidant d'y revenir dans une nouvelle entrevue, et de ne toucher, à Erfurt, aux affaires orientales que pour stipuler l'extention de la Russie jusqu'au Danube, Alexandre se promettant de faire donner à la concession des Principautés une forme indiscutable et précise, Napoléon gardant l'espoir d'en atténuer ou au moins d'en retarder l'effet par quelques dispositions restrictives.

<sup>38</sup> Articles, de 8 à II, concernant l'Empire ottoman, de la convention d'alliance entre la France et la Russie, signée à Erfurt le 12 octobre 1808: NORADOUNGHIAN Gabriel Efendi, op. cit., t. II, pp. 80-81.

Ainsi l'Empereur de Russie, n'ayant aucune espérance, ni les garanties suffisantes pour les personnes et les biens des habitants de la Valachie et de la Moldavie ayant déjà porté les limites de son Empire jusqu'au Danube de ce côté et réuni la Moldavie et la Valachie dans son Empire ne pouvait qu'à cette condition reconnaître l'intégrité de l'Empire ottoman. L'Empereur Napoléon reconnaissait la dite réunion et les limites de l'Empire russe de ce côté, portées jusqu'au Danube.

L'Empereur Alexandre s'engageait à garder dans le plus profond secret l'article précédent et entamer, soit à Constantinople, soit partout ailleurs, une négociation afin d'obtenir à l'amiable, si cela se pouvait, la concession de ses provinces.

La France renonçait donc à sa médiation. Les plénipotentiaires ou agents des deux puissances s'entendraient sur le langage à tenir afin de ne pas compromettre l'amitié existante entre la France et la Porte, ainsi que la sécurité des Français résidant dans les Echelles et pour empêcher la Porte de se jeter dans les bras de l'Angleterre.

Dans le cas où la Porte ottomane se refuserait à la cession des deux provinces, la guerre viendrait à se rallumer, l'Empereur Napoléon n'y prendra aucune part et se bornera à employer ses bons offices auprès de la Porte; mais s'il arrivait que l'Autriche, ou quelque autre puissance, fit cause commune avec l'Empire ottoman dans la dite guerre, l'Empereur Napoléon ferait immédiatement cause commune avec la Russie, devant regarder ce cas comme un de ceux de l'alliance générale qui unit les deux Empires.

Enfin, les hautes puissances contractantes s'engageaient à maintenir l'intégrité des autres possessions de l'Empire ottoman, ne voulant ni faire elles-mêmes, ni souffrir qu'il soit fait aucune entreprise contre aucune partie de cet Empire sans qu'elles en soient préalablement prévenues.<sup>39</sup>

<sup>39</sup> Signé au nom de Mahmut II et Alexandre I<sup>er</sup> par les délégués ottomans, Esseyid Mehmet Sait Galip Efendi, Ibrahim Selim Efendi, et russes, André Italsky, Jean Sabanieff et Joseph Fonton, le traité de Bucarest comprenait notamment certaines stipulations nouvelles selon lesquelles le Prut (Prout) fut accepté par les deux parties contractantes comme une frontière; l'Empire ottoman, ayant récupéré toute la Valachie, les Iles danubiennes, la rive gauche du Prut, par conséquent, une partie de la Moldavie et les territoires conquis en Asie, céda à la Russie la rive gauche du Prut, une partie de la Moldavie et la Bessarabie: MARTENS Ch. de

Les deux Empereurs décidèrent de tenter, en faveur de la paix avec l'Angleterre, une démarche imposante: Ecrivant au Roi de la Grande - Bretagne une lettre commune, ils lui offriraient de négocier, l'inviteraient à rendre la paix aux nations à reconnaître le changement survenu en Europe, puis en termes discrets mais suffisamment explicites, ils lui laisseraient entrevoir qu'un refus entraînerait de nouveaux et plus graves bouleversements. Comme l'attention des Anglais se trouvait attirée vers l'Orient, ils découvriraient dans ces paroles une menace pour la Porte, et peut - être se résigneraient - ils à traiter afin d'en prévenir l'exécution. Mais hord d'état d'infliger à l'Angleterre une atteinte d'ordre matériel, Napoléon et Alexandre essayeront de la frapper moralement, en dressant à ses yeux un vague épouvantail.

Cependant qu'afin de récupérer bon gré ou mal gré les Principautés, la Russie se rejeta, de 1809 à 1812, sur l'Empire ottoman dans l'espoir d'en avoir facilement raison. Les Russes subirent un échec sanglant devant Brayla. Après la mort du général Prosorowsky, Bagration échoua à son tour devant Silistrie; le grand vizir Yusuf Paşa fit preuve d'une réelle activité, se maintint fermement sur la rive gauche du Danube, menaça de reconquérir les Principautés qui furent bientôt restituées à la Porte par le traité de Bucarest (le 28 mai 1812).<sup>40</sup>

Lorsqu'en mars 1817, on interrogea Napoléon à Saint - Hélène sur Tilsit et Erfurt, il répondra en ces termes:

“Toutes les pensées d'Alexandre sont dirigées vers la conquête de la Turquie. Nous avons eu ensemble plusieurs conférences à ce sujet. Je fut d'abord charmé par sa proposition, parce que je pensais qu'il y avait avantage pour les progrès de la civilisation à chasser de l'Europe ces barbars (les Turcs). Mais, lorsque je vins à réfléchir aux conséquences qui en pouvaient résulter, et que je vis quelle terrible prépondérance cela donnerait à la Russie, par rapport au grand nombre de Grecs qui sont sous la domination des Turcs, et qui

---

et Cussy F. de, Recueil manuel et pratique de traités, conventions et autres actes diplomatiques, Leipzig, 1846-1857, t. III, pp. 397-398 et Koçu Reşat Ekrem, Osmanlı Muahedeleri, Kapitülasyonlar 1300-1920 ve Lozan Muahedesi, İstanbul, 1934, pp. 133-135.

<sup>41</sup> et <sup>40</sup> Oeuvres de Napoléon Ier à Saint - Hélène, t. XXX, pp. 229, 402, supplément à la Correspondance politique de Napoléon I er, op. cit.

se joindraient naturellement aux Russes, je refusai d'y consentir, surtout parce qu' Alexandre voulait Constantinople; ce que je ne pouvais permettre, parce que cela détruisait l'équilibre de la balance politique en Europe. Je réfléchis que la France y gagnerait l'Egypte, la Syrie et les îles, ce qui n'eût été rien en comparaison du ce qu'aurait obtenu la Russie. Je considérai aussi que les barbares du Nord étaient déjà trop puissants, et que probablement, par la suite, ils accablent toute l'Europe. . . " 41

Lorsqu'on lui demanda pourquoi il n'avait pas ratifié le traité d'Erfurt et accompli le partage de l'Empire ottoman il répondit ainsi: "Le traité fut rédigé, mais au moment de signer, je ne pus m'y décider. C'était tout une reconstitution du monde, peut-être une guerre avec l'Autriche à cause de ses provinces polonaises. Et puis, comment jamais espérer la paix avec l'Angleterre, quand, du partage de la Turquie, serait résultée l'incorporation définitive à l'Empire français de toutes les conquêtes que je considérais, dans ma pensée secrète, comme des moyens de négociation pour la paix générale? La couronne de l'Empire d'Occident une fois posée sur ma tête pour le traité d'Erfurt, il n'y avait plus de paix possible avec l'Angleterre; c'était dès lors une lutte à mort. Et qui me répondait que l'Empereur Alexandre, une fois saisi de Constantinople, ne viendrait pas à l'alliance anglaise. . . " 42

Comme nous venons de constater aussi bien dans les paroles et actions de Napoléon I<sup>er</sup> qu'un peu timide au début, mais désireux devant l'insistance de l'Empereur Alexandre et les diverses circonstances; aussi, il faut bien le préciser ici, poussé par des ambitions personnelles, voire le désir de reconquérir le plus grand Empire d'Orient et d'en construire pour lui un autre sur les ruines du Premier et arrêter ainsi le danger russe sur les Balkans et peut-être des Anglais, Napoléon pensait vraiment à détruire l'Empire ottoman ou tout au moins le partager avec la Russie tout en se gardant, bien entendu, la plus grande part possible, qu'est Constantinople, sur laquelle d'ailleurs les deux Empereurs ne furent jamais été d'accord.

Cependant, l'attitude décidée de Selim III et de Mahmut II, certaines victoires ottomanes sur les Russes et aussi l'avarice sordide de la Russie et l'éventualité d'une attaque anglaise atténuèrent chez lui cette "pensée secrète", disait-il, et le ramenèrent à la réalite. Mais,

tout cela n'aurait pu éteindre le feu attisé en lui que s'il n'avait perdu la guerre contre la Russie et par la suite contre les pays de l'Europe, et n'avait été exilé à Saint - Héléne tout en perdant le pouvoir.

Il est aussi à noter qu'il y a une grande marge entre les paroles et les actions de Napoléon, même entre ce qu'il a fait et ce qu'il a pensé et ce qu'il a conseillé et ce qu'il a décidé. Un homme peu sûr donc, dont il faut se méfier, ce que les ambassadeurs ottomans constatèrent au cours de leurs missions et que notre modeste étude prouve clairement.

## APPENDICE

### INSTRUCTION POUR MONSIEUR DE CAULAINCOURT<sup>1</sup>

(Ambassadeur français, envoyé en Russie en 1807-1811)

Monsieur de Tolstoï paraît n'avoir eu aucune instruction particulière sur la manière d'exécuter le traité de Tilsit, et une instruction propre à faire connaître les vues de l'Empereur Alexandre semblait nécessaire.

L'Empereur de Russie a accepté la médiation de l'Empereur Napoléon pour faire sa paix avec la Turquie. La Turquie l'a aussi acceptée, et son ambassadeur à Paris a des pleins pouvoirs pour la conclure. Monsieur de Tolstoï n'a point de pouvoirs, la négociation ne peut donc avoir lieu; ce qui, joint à l'occupation actuelle de la Valachie et de la Moldavie et aux ouvertures faites par le comte de Romanzoff au général Savary, ainsi qu'aux mouvements de l'armée russe, porte à penser que la Russie a des vues sur ces deux provinces. L'Empereur n'est pas très opposé à cette occupation de la Valachie et de la Moldavie par les Russes. Sous quelques rapports, elle peut servir ses intérêts, en le mettant dans le cas de recevoir l'équivalent par la possession de quelques provinces prussiennes de plus; ce qui, en affaiblissant encore cette monarchie, consolide le système fédératif de l'Empereur; à cette considération se joint

<sup>1</sup> En minute aux Archives du ministère des Affaires étrangères de Paris, Russie, Correspondance politique, volume 144. Nous n'y produisons que les passages concernant l'Empire ottoman.

celle que, dans l'état de décadence où se trouve la Porte, ces provinces sont comme perdues pour elle; on peut espérer qu'elle en tire les ressources qu'elles peuvent fournir; le pays sera ravagé, ses habitants seront pillés et vexés par les deux parties; les cris et les plaintes retentiront aux orielles de l'Empereur; il sera appelé à intervenir dans des querelles sans cesse renaissantes, et l'amitié de la France et de la Russie serait en danger d'être troublée.

D'un autre côté, l'intérêt personnel de l'Empereur de Russie exige qu'il ait entre ses mains des terres et des biens pour donner à ses officiers; il faut qu'il puisse se glorifier aux yeux de ses peuples d'avoir, comme ses prédécesseurs, accru son Empire.

Mais s'il retient la Valachie et la Moldavie, traité de Tilsit est violé en apparence, et cette violation ne peut pas être au profit d'une seule des parties contractantes. Il faut une compensation à l'Empereur, et il ne peut la trouver que dans une partie des Etats de la Prusse dont le traité stipulé la restitution, partie égale en population, en richesses, en ressources de tout genre aux deux provinces turques. De cette manière, l'allié de la France, l'allié de la Russie éprouveraient une perte égale. Tous les deux seraient également déchus de l'état où les avait laissés le traité de Tilsit. La Prusse, il est vrai, n'aurait plus qu'une population de deux millions d'habitants; mais n'y en aurait-il pas assez pour le bonheur de la famille royale, et n'est-il pas de son intérêt de se placer, sur-le-champ et avec une entière résignation, parmi les puissances inférieures, lorsque tous les efforts pour reprendre le rang qu'elle a perdu ne serviraient qu'à tourmenter ses peuples et à nourrir d'inutiles regrets?

Probablement, on vous insinuera à Pétersbourg que l'Empereur peut prendre lui-même cette compensation dans les provinces turques les plus voisines de son royaume d'Italie, telles que la Bosnie, l'Albanie. Vous devez repousser tout arrangement de ce genre; il ne peut convenir à l'Empereur. Il entraîne des conséquences qu'on ne prévoit pas. Ces provinces seraient à reconquérir par l'Empereur; elles ne sont point entre ses mains comme la Valachie et la Moldavie sont maintenant entre les mains des Russes. Il faudrait donc combattre pour les conquérir et combattre encore pour les garder, car les préjugés de ces pays et le caractère des habitants mettraient beaucoup d'obstacles à une possession tranquille. Ces provinces ne seraient pas une acquisition précieuse pour l'Empereur; elles sont peu riches,

sans commerce, sans industrie, et, par leur position, très difficiles à rattacher au centre principal de son Empire. Par cette prétendue compensation, on ne lèguerait à l'Empereur qu'une source de tracasseries à terminer par les armes, sans profit et sans gloire.

Des conséquences plus grandes en seraient le résultat, la destruction de l'Empire ottoman. Ainsi entamé dans le nord et le couchant, il serait impossible qu'il se soutint davantage. La soustraction de la Valachie et de la Moldavie ne lui ôte rien de sa force; il y a vingt ans que ces deux provinces, soumises à l'influence russe, sont perdues pour lui; mais si cette perte est suivie de la séparation des provinces occidentales, l'Empire est frappé au coeur, le reste d'opinion qui le soutient est détruit, la Porte ottomane, menacée par les Russes d'un côté, attaquée par les Français de l'autre, a cessé d'exister. Cette chute de l'Empire ottoman peut être désirée par le cabinet de Pétersbourg; on sait qu'elle est inévitable; mais il n'est point de la politique des deux cours impériales de l'accélérer; elles doivent la reculer jusqu'au moment où le partage de ces vastes débris pourra se faire d'une manière plus avantageuse pour l'une et pour l'autre, et où elles n'auront pas à craindre qu'une puissance actuellement leur ennemie s'en approprie, par la possession de l'Égypte et des îles, les plus riches dépouilles. C'est la plus forte objection de l'Empereur contre le partage de l'Empire ottoman.

Addition dictée par l'Empereur (Napoléon)

Ainsi, le véritable désir de l'Empereur dans ce moment est que l'Empire ottoman reste dans intégrité actuelle, vivant en paix avec la Russie et la France, ayant pour limites le thalweg du Danube, plus les places que la Turquie a sur ce fleuve, telles qu'Ismaïl, si toutefois la Russie consent que la France acquière sur la Prusse une augmentation pareille.

Cependant, il est possible que l'idée du partage de l'Empire ottoman soit décidée à Saint-Pétersbourg; dans ce cas, l'intention de l'Empereur est de ne point trop choquer cette cour pour cet objet, préférant faire ce partage seul avec elle, de manière à donner à la France le plus d'influence possible dans le partage, que de porter les Russes à y faire intervenir l'Autriche. Il ne faut donc point se refuser à ce partage, mais déclarer qu'il faut s'entendre verbalement sur cet objet.

Rappelez, Monsieur, à l'Empereur Alexandre les conversations qu'il a eues à ce sujet avec Sa Majesté, et comment les deux Empereurs sont convenus de ne rien entreprendre à cet égard qu'après s'en être entendus, soit dans le voyage à Paris où les deux souverains doivent se réunir. Mais si ces vues de partage existent, tirez-en au moins cette conséquence que l'Empereur des Français ne doit point évacuer la rive gauche de la Vistule, afin d'être prêt à tout événement. Et lorsqu'on vous parlera de l'Albanie et de la Bosnie comme objet de compensation pour l'Empereur, et revenez sur la possession de quelques provinces prussiennes de plus, comme objet d'arrangement parfaitement égal, convenable à tout les intérêts, d'une exécution prompte et facile, et sans aucune de ces conséquences que la politique la plus clairvoyante ne peut prévoir ni prévenir.

L'Empereur ne peut désarmer, lorsque de si grands intérêts sont encore en balance. La Russie occupe les places du Dniester, la Valachie et la Moldavie, et renforce ses armées de ce côté, loin de songer à les appeler. L'Empereur, qui a toute confiance en l'Empereur Alexandre, veut bien régler sa marche sur la sienne; mais il faut que les deux Empires marchent d'un pas égal. Tel sera le principe de la conduite de l'Empereur. Raison, justice, prudence ne lui permettent pas de prendre un autre parti, et aucun obstacle ne pourra le détourner de cette route.

L'Empereur ne désarmera pas. Il n'évacuera les Etats prussiens que quand les négociations pour la paix avec la Turquie seront recommencées, et que l'Empereur Alexandre aura déclaré que son intention est de restituer la Valachie et la Moldavie, ou bien il évacuera partiellement, lorsque les arrangements dont je vous ai parlé, arrangements relatifs à un nouvelle état de choses, auront été convenus entre les deux puissances. L'Empereur est prêt pour l'un ou l'autre parti. L'un et l'autre lui conviennent. En regardant comme plus avantageux à la Russie l'arrangement qui lui laisserait la Valachie et la Moldavie, il le préférerait pour cette unique raison; mais il faudrait, au préalable, s'entendre sur les conditions de l'arrangement et sur la forme à lui donner. Il faudrait, sur les bases que je vous ai développées, qu'il fût fait une convention interprétative du traité de Tilsit, que vous seriez autorisé à signer. Elle garantirait à la Porte l'intégrité des provinces qui lui seraient laissées. Cette convention resterait secrète. Chacun des deux Empereurs énoncerait d'une

manière publique son refut d'évacuer telle ou telle province sous de spécieux prétextes; et l'on arriverait à faire à Paris, d'une part, un traité entre la Russie et la Turquie, sous la médiation de la France, de l'autre part, une convention entre la France et la Prusse, sous la médiation de la Russie, pour sanctionner les arrangements qui auraient été convenus secrètement entre les deux puissances.

Telles sont donc, Monsieur, sur ce point important de politique, les intentions de l'Empereur. Ce qu'il préférerait à tout serait que les Turcs pussent rester en paisible possession de la Valachie et de la Moldavie. Cependant le désir de ménager le cabinet de Saint-Pétersbourg et de s'attacher de plus en plus Alexandre ne l'éloigne pas de lui abandonner ces deux provinces moyennant une juste compensation à prendre dans les provinces prussiennes; et enfin, quoique très éloigné du partage de l'Empire turc et regardant cette mesure comme funeste, il ne veut pas qu'en vous expliquant avec l'Empereur Alexandre et son ministre, vous la commandiez d'une manière absolue; mais il vous prescrit de représenter avec force les motifs qui doivent en faire reculer l'époque. Cet antique projet de l'ambition russe est un lien qui peut attacher la Russie à la France, et, sous ce point de vue, il faut se garder de décourager entièrement ses espérances...

On pourra songer à une expédition dans les Indes; plus elle paraît chimérique, plus la tentative qui en serait faite (et que ne peuvent la France et la Russie?) épouventerait les Anglais. La terreur semée dans les Indes anglaises répèndrait la confusion à Londres et certainement quarante mille Français auxquels la Porte aurait accordé passage par Constantinople, se joignant à quarante mille Russes venus par la Caucase, suffiraient pour épouventer l'Asie et pour en faire la conquête. C'est dans des pareilles vues que l'Empereur a laissé l'ambassadeur qu'il avait nommé pour la Perse se rendre à sa destination...

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

*Archives :*

. Archives du ministère des Affaires étrangères de Paris, dont Turquie, Correspondance politique (1807-1812), Supplément (nu. 24, 1807-1810); Mémoires et Documents de PELISSIER E. (nus. 63-64, 1792-1814); Russie, Correspondance politique (1807-1812); Perse, Correspondance politique (1807-1812) et Mémoires Documents (nu. 7, 1806-1808).

. Archives Nationales de Paris (nus. AD. IV; AD. XV, 54).

. Archives de la Présidence du Conseil d'Istanbul (Başbakanlık Arşivleri) dont les catalogues: Cevdet Tasnifi (Hariciye Vesikaları), Hatt-ı Humayun Tasnifi, İbnü'l-Emin Tasnifi, Name Defterleri, Mühimme Defterleri...

*Ouvrages imprimés :*

. Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, publiée par ordre de Napoléon III, Paris, 1858-1869, 28 volumes, suivie de

- Des oeuvres de Napoléon à Saint-Hélène, volumes 29 à 32 Paris, 1870, cette publication est incomplète, depuis ont notamment parus:

. BROTONNE de Léonce, Lettres inédites de Napoléon I<sup>er</sup>, Paris, 1898 et

- Dernières lettres inédites de Napoléon, Paris, 1903, 2 volumes.

. LECETRE Léon, Lettres inédites de Napoléon I<sup>er</sup>, Paris, 1897, 2 volumes.

. PICARD Ernest et TUETÉY Louis, Correspondance inédite de Napoléon I<sup>er</sup>, conservée aux Archives de la Guerre, Paris, 1912-1925, 5 volumes, et du premier auteur:

- Napoléon I<sup>er</sup>, préceptes et jugements, Paris, 1913.

. MARTENS Ch. de et Cussy F. DE, Recueil manuel et pratique de traités, conventions et autres actes diplomatiques, Leipzig, 1846-1857.

. CLERQ A. de, Traités de la France depuis 1713 jusqu'à nos jours, Paris, 1864.

. TESTA le Baron de, Recueil des traités de la Porte ottomane avec les puissances étrangères, Paris, 1865, 3 volumes.

. NORADOUNGHIAN Gabriel Efendi, Recueil d'actes internationaux de l'Empire ottoman, Paris, Leipzig, 1897-1903, 4 volumes.

. AHMET Cevdet Paşa, Tarih-i Cevdet, Tertib-i Cedit, Dersaadet, 1309, 12 volumes (8-10). volumes.

. DRIAULT Edouard, La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours, Paris, 1914 et

- La politique orientale de Napoléon, Sébastiani et Gardan, 1806-1808, Paris, 1904.

. TATISTCHEFF S., Alexandre et Napoléon. D'après leurs correspondances inédites, 1801-1812, Paris, 1891.

- . BRUNEAU André, Tradition et la politique de la France au Levant, Paris, 1932.
- . DUNAN M., Les deux grands à Tilsit, génèse et réalités, Paris, 1937.
- . NOURAVIEF B., L'alliance russo-turque au milieu des guerres napoléoniennes, Paris, 1954.
- . SAÛL N., Russia end the mediterranean, 1797-1807, Londres, 1970.
- . VANDAL Albert, Napoléon et Alexandre Ier. L'alliance russe sous le premier Empire. Paris, 1891.
- . Vahid Paşa, Vahid Paşa'nın Fransa Sefaretnamesi, 1806-1807, Vahid Paşa Kütüphanesi, no. 830, El Yazması, Kütahya.
- . SAVANT Jean, Napoléon, Paris, 1974.
- . TULARD Jean, Napoleon ou le mythe du Sauveur, Paris, 1977.
- . Le Moniteur officiel français de 1807-1812, conservé dans les Archives du ministère des Affaires étrangères de Paris.